

moi de citer un article publié dans la *Free Press* de Winnipeg du 27 juin 1970. L'article s'intitule *Man. Liberals Reject Separate Wage Guideline*. J'en cite un extrait:

Les délégués à la conférence sur la politique des libéraux du Manitoba, au cours de la fin de semaine, s'est acquis l'appui du Congrès du travail du Canada pour opposer le principe directeur, limitant à 6 p. 100 les augmentations de salaire, préconisé par la Commission fédérale des prix et des revenus.

Ils ont adopté, au lieu, une résolution par laquelle ils demandent des principes directeurs applicables au bénéfice des sociétés, aux loyers, aux traitements et honoraires des professionnels et aux produits de consommation, ainsi qu'un principe directeur «raisonnable» pour les salaires.

La résolution a été proposée par M. E. B. Osler, député libéral de Winnipeg-Sud-Centre.

Je suis heureux que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) ait adopté des propositions que, de ce côté-ci de la Chambre, nous présentions depuis des mois. On pourrait facilement surmonter les difficultés actuelles si, au lieu de monter sur ses grands chevaux, le gouvernement négociait en toute bonne foi, ce qu'il n'a pas voulu faire jusqu'ici.

Une dernière suggestion avant de reprendre mon siège. Si le ministre veut mettre fin aux grèves tournantes et aux inconvénients imposés à la population, qu'il se demande quel choix on laisse aux employés des Postes. Le gouvernement devrait enjoindre à MM. Harper et Monk de descendre de leur tour d'ivoire, de négocier avec les postiers et de leur dire: «Tâchons d'en arriver à une entente fondée sur les propositions du juge Lippé». Il n'est pas syndicaliste, que je sache. Ce n'est pas un membre du Nouveau parti démocratique. Comme président du Bureau de conciliation, il a soumis des propositions qui auraient mis fin au différend si on les avait acceptées. Il a recommandé, monsieur l'Orateur, une augmentation de salaire de 50c. l'heure. Si le gouvernement accordait cela je suis sûr que les obstacles qui ont entravé le règlement de ce différend, source de tant d'ennuis pour le public, disparaîtraient rapidement. J'exhorte le gouvernement à se mettre à l'œuvre sur-le-champ afin que le service postal reprenne et que la distribution du courrier redevienne normale.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, il y a environ deux ans...

[Traduction]

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Comme on m'a cité inexactement, je tiens à rétablir les faits. Je n'invoque pas le Règlement afin de désapprouver ce qu'on a dit. Je tiens simplement à mettre l'accent sur un point qui le mérite. La résolution que j'ai parrainée à Winnipeg exhorte le Congrès du

[M. Orlikow.]

travail du Canada à faire un effort sérieux pour obtenir des engagements précis qui constitueraient pour ses membres un dédommagement raisonnable et pratique pour leur participation...

M. le président suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Le député entame un débat à mon avis. Il n'y a pas là matière à la question de privilège.

• (4.50 p.m.)

[Français]

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, il y a à peine deux ans, le ministre actuel des Postes et des Communications (M. Kierans) disait, sur un ton emphatique, qu'il allait mettre de l'ordre dans le ministère des Postes. Il disait qu'il appliquerait de nouveaux concepts d'administration. D'ailleurs, c'est probablement pour ses excellents concepts qu'il a dû quitter la province de Québec et son administration pour venir semer la pagaille à Ottawa. Il a prononcé des discours ronflants, disant qu'il reviserait complètement le ministère des Postes, pour en faire une entreprise rentable, qui rentrerait dans ses fonds, qui assurerait un meilleur service à la population et qui serait peut-être le ministère dont la population canadienne serait la plus fière.

Monsieur l'Orateur, je constate à regret, à la fin de cette session, qu'il s'agit justement du ministère dont la population est le moins satisfaite. Le climat de l'administration postale—et l'on me pardonnera cette expression—est pourri, et le public canadien, quoiqu'en dise le ministre, n'est pas responsable.

Depuis deux ans, plusieurs bombes ont éclaté, des camions ont été démolis ou simplement renversés, des fenêtres ont été brisées, des employés ont été mis à pied, des pères de famille ont perdu leur revenu et leur sécurité, parce qu'on a mis de l'ordre dans le ministère et qu'on a prétendu donner au public canadien un service adéquat de communications d'un océan à l'autre.

Le ministre, il n'y a pas si longtemps, a répété à la Chambre qu'il permettrait la tenue de négociations ouvertes afin de trouver une solution au conflit postal. Les députés de l'opposition ont manifesté leur désir que le ministre prenne enfin ses responsabilités, mette de l'eau dans son vin et tente de trouver une solution. Aujourd'hui, les communiqués de presse nous apprennent que lors de la déposition du rapport du juge René Lippé, les trois négociateurs et conciliateurs ne s'entendaient même pas entre eux. Aujourd'hui, une menace constante afflige les Canadiens, savoir l'éclatement d'une grève générale des postes.

On ne peut pas non plus blâmer le public canadien de cela. Quels sont donc les causes de cette farce monumentale montée, semble-t-il, de toutes pièces par le ministre des